



## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2006-150

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### AVIS DE PRÉSENTATION 2006-151

Monsieur le Conseiller Louis Lauzon donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement visant la création d'un programme complémentaire d'aide financière à celui de la Société d'habitation du Québec (AccèsLogis).

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

(Projet de règlement numéro 1168 N.S.)

## 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

Adoption de  
l'ordre du jour

Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1168 N.S. -  
création d'un  
programme  
complémentaire  
d'aide  
financière à  
celui de la  
Société  
d'habitation du  
Québec  
(AccèsLogis  
Québec)

## 5.- FINANCES

## 6.- RESSOURCES HUMAINES

## 7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION 2006-152

Renouvellement  
du portefeuille  
d'assurances  
responsabilité  
civile, complé-  
mentaire,  
automobiles,  
bris de  
machines,  
biens, délits et  
frais  
d'ingénierie

**CONSIDÉRANT** la participation de la Ville de Sainte-Thérèse au Regroupement des Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, des MRC Thérèse-De Blainville et de Mirabel, de la Régie d'assainissement des eaux de Ste-Thérèse et Blainville et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour l'achat en commun d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** que les assurances responsabilité civile, complémentaire, automobiles, bris de machines, biens, délits et frais d'ingénierie viennent à échéance le 31 mars 2006;

**ATTENDU** l'appel d'offres public logé auprès des courtiers et assureurs habilités dans le but de renouveler lesdites polices d'assurances;

**CONSIDÉRANT** l'entente conclue entre les membres du Regroupement relativement à l'établissement d'une franchise collective quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par la firme "Optimum, Gestion de risques inc.", le 27 mars 2006 relativement au renouvellement de ces polices.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** l'offre déposée par le courtier d'assurances « *B.F. Lorenzetti & Associés inc.* », 2001, rue McGill College, bureau 2200, Montréal (Québec) H3A 1G1, concernant le renouvellement des polices d'assurance responsabilité civile, complémentaire, automobiles, bris de machines, biens, délits et frais d'ingénierie, pour la période du 31 mars 2006 au 31 mars 2007, soit et est acceptée, laquelle se détaille, pour la Ville de Sainte-Thérèse, comme suit :

ASSURANCE	PRIMES	ASSUREURS
RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE	14 667,04 \$	Lloyd's de Londres
RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE	12 860,91 \$	Lloyd's de Londres
AUTOMOBILES DES PROPRIÉTAIRES	23 633,40 \$	Lombard Canada
AUTOMOBILE DES GARAGISTES	866,25 \$	Lombard Canada
BIENS	26 007,40 \$	Affiliated FM
BRIS DE MACHINES	2 829,64 \$	Affiliated FM
DÉLITS	2 997,50 \$	St-Paul Travelers
FRAIS D'INGÉNIERIE	1 442,00 \$	---

**RÉSOLUTION 2006-152** (suite)

Le tout selon les garanties, limites et franchises retenues, pour un montant total de 85 304,14 \$ (taxes incluses).

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense aux postes budgétaires 02-190-00-421, 02-190-00-422 et 02-190-00-424 du budget des activités financières.

*Adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION 2006-153**

**CONSIDÉRANT** la participation de la Ville de Sainte-Thérèse au Regroupement des Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, des MRC Thérèse-De Blainville et de Mirabel, de la Régie d'assainissement des eaux de Ste-Thérèse et Blainville et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour l'achat en commun d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** que l'assurance en responsabilité municipale vient à échéance le 31 mars 2006;

**ATTENDU** l'appel d'offres public logé auprès des courtiers et assureurs habilités dans le but de renouveler ladite police d'assurance;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par la firme "Optimum, Gestion de risques inc.", le 27 mars 2006 relativement au renouvellement de cette police.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** l'offre déposée par le courtier d'assurances « *Lemieux, Ryan & Associés inc.* », 1450, rue City Councillors, bureau 430, Montréal (Québec) H3A 2E6, concernant le renouvellement de la police d'assurance en responsabilité municipale, pour la période du 31 mars 2006 au 31 mars 2007, soit et est acceptée, laquelle se détaille, pour la Ville de Sainte-Thérèse, comme suit :

ASSURANCE	PRIMES	ASSUREURS
RESPONSABILITÉ MUNICIPALE	20 097,42 \$	Lloyd's de Londres

Le tout selon les garanties, limites et franchises retenues, pour un montant total de 20 097,42 \$ (taxes de 9 % incluses).

- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-422 du budget des activités financières.

*Adoptée à l'unanimité.*

Renouvellement  
du portefeuille  
d'assurance en  
responsabilité  
municipale



Fonds de  
mutualité de  
franchise -  
assurance des  
responsabilités  
- versement de  
la quote-part  
2006-2007

### RÉSOLUTION 2006-154

**ATTENDU** la résolution numéro 2006-152 adoptée le 27 mars dernier par laquelle le Conseil municipal octroyait le renouvellement du portefeuille d'assurances en responsabilité civile primaire pour le terme 2006-2007, au courtier « *B.F. Lorenzetti & Associés inc.* »;

**ATTENDU** l'entente conclue entre les membres du Regroupement, soit les Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse, des MRC Thérèse-De Blainville et de Mirabel, de la Régie d'assainissement des eaux de Ste-Thérèse et Blainville et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, relativement à l'établissement d'une franchise collective quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- **QU'**une franchise collective, pour l'ensemble des membres du Regroupement, d'un montant de 500 000 \$ soit créée pour l'assurance civile primaire, pour le terme 2006-2007 et que le trésorier soit et est autorisé à verser la quote-part de la Ville de Sainte-Thérèse à cette franchise collective au montant de 51 038,00 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-422.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

#### **10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **11.- GESTION DU TERRITOIRE**

#### **12.- AFFAIRES NOUVELLES**

### 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

#### RÉSOLUTION 2006-155

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 20h05.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

#### CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 27 mars 2006.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2006-150 à 2006-155, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 27 mars 2006.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Trésorier